

PROVINCE DE NAMUR
VILLE et C.P.A.S. d'ANDENNE

REUNION COMMUNE DU 25 NOVEMBRE 2019

MM. les membres du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale sont par la présente invités à participer à une réunion publique commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui se tiendra **le lundi 25 novembre 2019, à 19 heures,** à l'ANDENNE ARENA.

Elle est organisée en exécution de l'article 26 bis § 5 alinéa 2 de la loi organique des C.P.A.S. et de l'article L 1122-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La réunion n'est pas délibérative au sens juridique traditionnel du terme.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des Services du C.P.A.S. par Mesdames Anne ANTIGNAC, Directrice générale ff, Valérie DUCHESNE, Directrice financière, et Chantal DUBOIS, Assistante sociale en Chef
2. Présentation des synergies développées et à développer entre la Ville et le C.P.A.S. (cf. rapport annuel en annexe)
3. Questions

* * *

Par le Collège,

Le Directeur général,

R. GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

C. EERDEKENS

Pour le C.P.A.S.,

Le Directeur général f.f.,

A. ANTIGNAC

La Présidente,

S. CRUSPIN

Nota bene :

1. Le quorum requis pour la tenue de la réunion est :

- la présence de plus de la moitié des membres du Conseil communal
- ET
- la présence de plus de la moitié des membres du Conseil de l'Action Sociale.

2. Le compte rendu de la réunion commune du 20 novembre 2017 est disponible en consultation :

- par les membres du Conseil communal, au Centre administratif, auprès du Directeur général;
- par les membres du Conseil de l'Action sociale, auprès de la Directrice générale f.f. du C.P.A.S.

3. Si des « *questions de personne* » sont abordées, le huis clos sera déclaré.

4. Les questions écrites seront idéalement transmises par mail avec leurs annexes éventuelles :

- au Bourgmestre (claude.eerdeken@ac.andenne.be) et à la Présidente du C.P.A.S. (sandrine.cruspin@ac.andenne.be);
- au Directeur général de la Ville (ronald.gossiaux@ac.andenne.be) et à la Directrice générale f.f. du C.P.A.S. (anne.antignac@cpas-andenne.be).